



CENTRE COMMUNAL  
D' ACTION SOCIALE  
**LA TRINITÉ**

### **DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**NOMBRE D'ADMINISTRATEURS :**

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 13

L'an deux mille vingt cinq

Le lundi 3 avril 2025

Le conseil d'administration du CCAS de LA TRINITE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au CCAS, sous la présidence de M. POLSKI Ladislas, Président.

Date de la convocation du conseil d'administration envoyée le 27 mars 2025

**OBJET : Ouverture des crédits d'investissement 2026 avant le vote du budget 2026**

Présents :

M. POLSKI Ladislas  
Mme MOUTON Adeline  
Mme DEPAGNEUX-SEGAUD Isabelle  
Mme NICOLETTI Rosalba  
M. PORTELLI Laurent  
M. ABEJAN Claude  
M. UGOLINI Gilles  
Mme SIGNORIO Odette  
Mme LEROY Evelyne

Excusés et représentés :

Mme BERMOND Fabienne représentée par M. UGOLINI Gilles  
Mme DANIEL Sylvie représentée par Mme DEPAGNEUX-SEGAUD Isabelle  
M. PIERRE Vincent représenté par Mme LEROY Evelyne  
M. VESTRI Pierre représenté par Mme MOUTON Adeline

Excusés et non-représentés :

Mme MARTELLO Isabelle  
Mme TRABUCATTI Maryline

Secrétaire de séance :

Mme PERRISSIN Aurore

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le



ID : 006-260602008-20250414-DELINVEST2026-BF



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du Jeudi 03 avril 2025

N° 5

Rapporteur : Monsieur Ladislas POLSKI Président

Objet : Ouverture des crédits d'investissements 2026 avant le vote du budget 2026

Classification : 7.1 budgétaire

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'article L.1612-1 du CGCT qui prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette »

**VU** la délibération 3 avril 2025 de vote du budget primitif 2025,

**Considérant** que les crédits à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget N-1, c'est-à-dire non seulement les dépenses inscrites au budget primitif mais également celles inscrites aux décisions modificatives

**Considérant** la nécessité de mandater les factures d'investissement dès le service fait

**Considérant** les crédits à ouvrir dès janvier 2026 à hauteur de 25% des crédits votés en 2025

**Section d'investissement**

Section investissement				Crédits votés au BP 2025
D	I	20	2051 - Concessions et droits similaires	5 500,00 €
D	I	21	21838 - Autre matériel informatique	5 500,00 €
D	I	21	21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	6 800,00 €
D	I	21	2188 - Autres	10 500,00 €
				<b>28 300,00 €</b>

Soit une ouverture de crédit de 28 300€ x 25% = 7 075€

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration décident :**

- 1- D'autoriser les engagements, la liquidation et le mandatement des mandats d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice N-1

Fait et délibéré à la Mairie de La Trinité, les jours, mois et an susdits

Pour Expédition conforme,  
Le Président,

Ladislav POLSKI  
Maire de La Trinité



Vote du Conseil d'Administration :

Pour 13 Contre — Abstention —